

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CINQ-CENT-TRENTE-SEPTIÈME (537^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION** TENUE LE 17 JUIN 2025 À LA SALLE H7-1190 ET PAR VISIOCONFÉRENCE.

RÉSOLUTION CAD-13580

Modification majeure du programme de
Baccalauréat interdisciplinaire en arts
(7886)

- ATTENDU** le Règlement général 2 de l'Université du Québec « Les études de premier cycle »;
- ATTENDU** le Règlement relatif aux études de l'UQAC;
- ATTENDU** la Politique relative à la création et à la modification de programmes et de cours de l'UQAC;
- ATTENDU** la Procédure relative à la création et à la modification d'un programme de l'UQAC;
- ATTENDU** le dossier de présentation de modification majeure du programme de Baccalauréat interdisciplinaire en arts (7886);
- ATTENDU** la résolution UEA-2025-03-14-01 de l'Unité d'enseignement en arts;
- ATTENDU** la résolution CERC-9047 de la Commission des études, de la recherche et de la création relative à la modification majeure du programme de Baccalauréat interdisciplinaire en arts (7886);
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à la recherche, à la création, à l'innovation et aux partenariats;

Sur proposition de Vincent Morin, appuyée par Patrick Giroux, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** approuver la modification majeure du programme de Baccalauréat interdisciplinaire en arts (7886) telle qu'apparaissant au dossier de présentation annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

La secrétaire générale,

Nathalie Gagnon

Signé avec ConsignO Cloud (15/06/2025)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Me Nathalie Gagnon